



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
de la Ville de Malartic du vendredi, 17 octobre 2017, tenue au
901, rue Royale, à Malartic, à 12 h 10.**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

Monsieur le maire, Martin Ferron préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4

Sont également présents :

Me Gérald Laprise, directeur général
Me Kathy Gauthier, greffière
M. Michel Brousseau, directeur Service des travaux publics
Mme Gaëlle Vallès, ingénieure junior

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2017-10-345**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Appel d'offres sur invitation 2017-09 – Travaux de pavage pour l'avenue Armstrong et la 2^e Avenue;
- 3.0.- Période de questions;
- 4.0 Levée de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
No de résolution
2017-10-346

2.0.- Appel d'offres sur invitation 2017-09 – Travaux de pavage pour l'avenue Armstrong et la 2^e Avenue

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation 2017-09 – Travaux de pavage pour l'avenue Armstrong et la 2^e Avenue, les soumissions ci-après ont été reçues et ouvertes le 10 octobre 2017 :

Soumissionnaires	Prix offert	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
Lamothe, Div. de Sintra inc.	83 876,23 \$	4 193,81 \$	8 366,65 \$	96 436,69 \$
Construction Norascon inc.	85 346,30 \$	4 267,32 \$	8 513,29 \$	98 126,91 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de la société Lamothe Div. de Sintra inc. au prix de 96 436,69 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2017-09 – Travaux de pavage pour l'avenue Armstrong et la 2^e Avenue, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de la société Lamothe, Div. de Sintra inc., au prix de 96 436,69 \$, taxes incluses;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

3.0.- Période de questions

Nil.

RÉSOLUTION
2017-10-347

4.0.- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé à 12 h 35,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


Me KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE